

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 19 avril 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un déménagement pour les besoins de l'immeuble numéro 113-115, route de Diekirch à Helmsange :

## **Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)**

Le mardi 30 avril 2024 de 07.00 heures jusqu'à 18.00 heures, suivant les besoins du déménagement, l'accès du tronçon du trottoir de la route de Diekirch, du côté des maisons avec les numéros impairs, le long de l'immeuble numéro 113-115, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros pairs.

## **Stationnement interdit**

Le stationnement est interdit le mardi 30 avril 2024 de 07.00 heures jusqu'à 18.00 heures, dans la route de Diekirch, sur le tronçon longeant les maisons numéros 111-113, du côté impair, sur une longueur de 20 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

Walferdange, le 23 avril 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber